



CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 2012-2013

AT/YH

Commission des Classes moyennes et du Tourisme

Procès-verbal de la réunion du 16 octobre 2012

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2012
2. 6500 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2013
 - Rapporteur : Monsieur Lucien Lux
 - Examen des volets budgétaires des Classes moyennes et du Tourisme
3. Divers

*

Présents : M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. André Bauler, M. Lucien Clement, M. Félix Eischen, M. Fernand Kartheiser remplaçant M. Jacques-Yves Henckes, M. Jean-Pierre Klein, M. Henri Kox, M. Marcel Oberweis remplaçant M. Marc Spautz, M. Ben Scheuer

Mme Françoise Hetto-Gaasch, Ministre des Classes moyennes et du Tourisme
M. M. Emmanuel Baumann, M. Pierre Barthelmé, Ministère des Classes moyennes et du Tourisme

Mme Anne Tescher, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Eugène Berger, Mme Marie-Josée Frank, M. Jacques-Yves Henckes, M. Marc Spautz

*

Présidence : M. Lucien Clement, Président de la Commission

*

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2012

Le projet de procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2012 est adopté.

2. 6500 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2013

La Commission procède à l'examen du volet budgétaire des Classes moyennes et du Tourisme dont les détails sont repris en annexe du présent procès-verbal.

De cet examen, il y a lieu de retenir les précisions suivantes :

D'une manière générale, il y lieu de noter que le budget ordinaire du Ministère des Classes moyennes et du Tourisme augmente de 16.232.839 euros votés en 2012 à 16.844.819 euros prévus pour 2013. A noter que les dépenses en capital sont en diminution : 15.185.900 euros en 2012 contre 15.048.900 euros prévus pour 2013.

a) Département des Classes moyennes

- Promotion du Luxembourg comme pôle de commerce de la Grande Région (06.0.33.000)

Le programme POC, mis en place en 2007 sur base d'une décision de la tripartite de 2006, a comme objectif de freiner l'évasion du pouvoir d'achat des résidents luxembourgeois ainsi que de promouvoir le Luxembourg en tant que destination « Shopping » et d'attirer ainsi la clientèle de la Grande Région vers les commerces luxembourgeois. Une enquête du STATEC, ainsi que les évaluations régulières de la Confédération luxembourgeoise du Commerce, montrent que la mise en place du POC va de pair avec une baisse de l'évasion du pouvoir d'achat. L'Etat a participé pendant 5 ans au financement du POC et depuis 3 ans, la contribution publique est en réduction : 1.186.421 euros en 2011, 1.050.000 euros en 2012 et 850.000 euros pour 2013.

- Promotion professionnelle des secteurs relevant du ministère des Classes moyennes : participation aux frais d'organismes professionnels (06.0.41.000)

Il est prévu de contribuer au fonctionnement de la Chambre des Métiers à hauteur de 3.365.421 euros. Cette somme prend en considération les salaires de la majorité des les postes de la Chambre des Métiers.

La somme de 958.183 euros est destinée à la Chambre de Commerce pour son service de promotion, notamment dans l'intérêt d'actions au profit des entreprises du secteur des classes moyennes. Il s'agit en effet du guichet unique physique « Espace entreprises ».

- Application des lois-cadre ayant pour objet l'amélioration structurelle des PME du secteur des classes moyennes : bonifications d'intérêt (06.0.31.030)

Il s'agit d'un crédit non limitatif et sans distinction d'exercice dont le montant prévu pour 2013 s'élève à 2.500.000 euros, contrairement à 2012 où le budget voté s'élevait à 3.000.000 euros. Ceci s'explique par le taux d'intérêts peu élevé.

Il s'agit d'investissements que des entreprises financent grâce à un crédit. La subvention d'intérêt de l'Etat permet donc de diminuer le taux d'intérêt appliqué à l'entreprise. Cette subvention s'étale en principe sur 10 ans. Le taux d'intérêts élevé des années précédentes a

encore des répercussions sur le budget actuel dans la mesure où de nombreux crédits ont été contractés à taux fixe, lequel reste donc supérieur par rapport aux taux actuellement en vigueur. Répondant à la critique au sujet de la hauteur de cet article budgétaire (3.000.000 euros pour 2012 et 2.500.000 euros en 2013), l'expert gouvernemental explique que pendant la période où les taux d'intérêts étaient très élevés il y a eu des dépassements. Voilà pourquoi l'IGF a proposé d'adapter cet article budgétaire aux exigences réelles. A souligner qu'il s'agit toujours d'estimations.

- Participation de l'Etat à la dotation en capital des mutualités de cautionnement du Commerce et de l'Artisanat (36.0.52.000)

Cette participation étatique aux mutualités de cautionnement a été mise en œuvre dans le contexte de la crise économique. L'idée provient d'ailleurs d'une motion de la Chambre votée en 2009¹. Il a initialement été prévu de maintenir ce financement public en tant qu'instrument de crise pendant trois années. Voilà pourquoi ce budget est réduit graduellement année par année comme le montre d'ailleurs le programme pluriannuel des dépenses en capital (500.000 euros en 2013 et 100.000 euros en 2014). A noter que le budget de cet instrument provient du budget des subventions en capital (36.0.53.040) lequel a été réduit à cette fin. En diminuant la participation étatique aux mutualités de cautionnement, le budget des subventions en capital peut de nouveau être augmenté.

b) Département du Tourisme

- Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique : indemnités des agents (06.1.11.300) et loyers d'immeubles (06.1.12.100)

Actuellement, le Ministère dispose de cinq représentations touristiques à l'étranger : à Berlin, à Bruxelles, à La Haye, à Londres et à Paris. A noter que les agences à Bruxelles, Berlin et La Haye sont hébergées dans les locaux des ambassades du Luxembourg respectives. L'agence à New York vient d'être fermée. Il est prévu de fermer l'agence à Paris en mars 2013 et celle à Londres en octobre 2013. Il est également prévu que les missions de l'agence à La Haye seront attribuées à l'agence de Bruxelles de sorte que la représentation à La Haye pourra être fermée à l'avenir. Le Ministère a en effet mis en place une nouvelle stratégie dans la mesure où la promotion touristique sera effectuée de manière ciblée à partir du Luxembourg. Il s'agit entre autres de limiter les frais en évitant des dépenses de loyer pour les locaux (p.ex. à Paris et à Londres) et des indemnités spéciales des agents en poste à l'étranger. Le personnel détaché dans les agences pourra être réaffecté auprès de l'ONT.

- Participation aux frais de réalisation d'un guide de randonnées par les éditions Guy Binsfeld (06.1.32.010 et 06.1.33.022)

Un membre de la Commission s'étonne à ce qu'une société privée soit mentionnée dans le budget du Ministère.

L'expert gouvernemental explique que la société précitée avait pris l'initiative, il y a plusieurs années, d'élaborer une première version de ce guide autopédestre. Afin d'assurer une réédition de ce guide, le budget de 2012 a prévu un montant de 12.000 euros.

A noter qu'il s'agit d'un marché public de faible envergure (inférieur au seuil de 55.000 euros) de sorte que le Ministère a eu recours à la procédure négociée.

¹ Motion de Mme Colette Flesch (12.9.2009)

La Commission invite les représentants du Ministère à éviter de mentionner le nom d'entreprises privées dans le budget.

- Aménagement, signalisation, équipement et entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables (06.1.12.300)

Il s'agit du budget versé au « Service de l'Entraide » à Troisvierges qui offre à des personnes socialement marginalisées et très éloignées du marché du travail une structure de réinsertion sociale et professionnelle. Cet article budgétaire prévoit la prise en charge d'une partie des frais de personnel.

A noter que le coût d'acquisition du matériel nécessaire pour cet entretien est repris sous les dépenses en capital (article 36.0.74040).

- Participation aux frais des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et d'autres associations sans but lucratif exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national (06.1.33.012)

Il s'agit des subsides en faveur des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et d'autres associations sans but lucratif qui exercent une activité notable. Le Ministère dispose de critères précis afin de définir ce qu'il y a lieu d'entendre par un tel type d'activité. Ces subsides sont alloués pour l'organisation de manifestations et d'événements touristiques s'adressant au grand public, pour la mise en œuvre de l'organisation de projets et activités touristiques spécifiques ou encore pour l'édition de brochures et dépliants touristiques.

- Participation de l'Etat au financement de campagnes exceptionnelles de promotion, de sensibilisation et d'information 2013 organisées par l'Office national du Tourisme (06.1.33.018)

Il s'agit d'un nouvel article budgétaire en 2013 qui s'élève à 1.400.000 euros. Suite à un audit réalisé sur le fonctionnement de l'ONT, une réorganisation et une restructuration s'est avérée nécessaire. Mme la Ministre souligne cependant qu'il y a un retour sur les investissements dans la mesure où la nouvelle stratégie de l'ONT permettra de positionner le Luxembourg sur de nouveaux marchés. En effet, d'après des analyses menées par l'ONT, 1 euro investi garantirait un retour de 16 euros.

Le représentant de la sensibilité politique ADR est d'avis qu'au lieu d'attribuer d'office une somme de 1.400.000 euros à l'ONT, ce budget pourrait être étalé sur plusieurs exercices sans aucune répercussion majeure sur les efforts de réorganisation de l'ONT. A la lumière d'une augmentation générale du budget du Ministère des Classes moyennes et du Tourisme d'environ 600.000 euros en 2013, l'orateur suggère d'attribuer 800.000 euros à l'ONT en 2013 et 600.000 euros en 2014 afin de maintenir en équilibre le budget du Ministère.

Mme la Ministre souligne que l'ONT ne dépensera pas forcément son budget entier. Elle préfère maintenir le budget de 1.400.000 euros en 2013 afin de garantir que l'ONT pourra se restructurer de manière efficace et améliorer ses mission de promotion touristique.

Plusieurs membres de la Commission soulignent :

- l'importance de la promotion touristique pour la création d'emplois au Luxembourg d'autant plus qu'il s'agit d'emplois pour des personnes peu qualifiées, par exemple dans le secteur de la restauration ;
- dans le contexte économique actuel, la promotion touristique s'inscrit dans une logique de la diversification de l'économie luxembourgeoise, ce qui est essentiel pour le développement du pays.

- Frais de publicité, de sensibilisation et d'information (06.1.12.140)

Ce budget a augmenté de 226.000 euros en 2012 à 306.000 euros en 2013 vu que l'article budgétaire relatif aux frais de réalisation et d'impression de brochures, dépliants et prospectus (06.1.12.142) d'un montant de 65.000 euros en 2012 y a été intégré.

- Participation aux frais de fonctionnement de la Schengen asbl (06.1.33.016), aux frais de l'association de gérance du musée du vin à Ehnen (06.1.33.011) et au financement des manifestations touristiques et culturelles organisées par le musée « A Possen » (06.1.33.017)

La Schengen asbl dispose d'un article budgétaire propre puisque que cette association a signé une convention avec trois Ministères, à savoir celui du Tourisme, celui de la Culture et celui des Affaires étrangères.

A noter que le musée du vin à Ehnen et le musée « A Possen » ont également signé une convention avec l'Etat. Leur budget est donc également consacré dans un article budgétaire séparé, alors que toutes les autres associations sans but lucratif tombent sous l'article budgétaire 06.1.33.012.

Pour des raisons de lisibilité et de contrôle financier, un membre de la Commission suggère à ce que tous les subsides attribués aux différents musées soient regroupés sous le budget du Ministère de la Culture. Mme la Ministre appuie cette idée et informe d'ailleurs que le Gouvernement est en train de faire l'état des subsides attribués à chaque musée.

- Participation de l'Etat dans le financement de l'Expogast 2014 (06.1.33.028)

Alors que l'Expogast même aura lieu en 2014, il faut déjà prévoir un budget en 2013 afin d'entamer les travaux préparatifs. A souligner que l'Expogast a lieu tous les 4 ans et relève d'une grande importance pour les hôteliers au Luxembourg.

- Frais d'expert et d'études en matière informatique (06.1.12.125)

Cet article budgétaire reprend les dépenses pour 2 projets :

- l'acquisition de licences pour des outils informatiques permettant des applications de GPS sur les autopédestres et les pistes cyclables pour les utilisateurs;
- un outil de gestion de relation client (CRM – customer relationship management). Il s'agit d'une banque de données sur base d'une application intranet, accessible aux agents du Ministère du Tourisme, aux agents des représentations touristiques à l'étranger ainsi qu'aux différents services de l'ONT.

c) Fonds pour la promotion touristique (p.588)

La dotation budgétaire pour le Fonds pour la promotion touristique s'élève à 6.000.000 euros en 2013. C'est une réduction importante de ce budget alors que la dotation en 2012 s'élevait encore à 7.000.000 euros. A noter que ce sera le neuvième plan quinquennal en vigueur en 2013 (cf. projet de loi 6476).

Répondant à une question afférente, l'expert gouvernemental explique que sous la rubrique « autres aides » tombent les nouveaux aménagements des bureaux d'accueil des syndicats d'initiative.

Le représentant de la sensibilité politique ADR est d'avis que la dotation de 6.000.000 euros pour 2013 est beaucoup trop élevée, en soulignant qu'une dotation de 4.500.000 euros suffirait pour couvrir les dépenses de 6.629.353 euros en 2013 d'autant plus que le Fonds dispose d'une réserve de 5.594.262 euros.

En vue des estimations des dépenses du Fonds, l'expert gouvernemental explique que le Ministère avait lancé un appel auprès des acteurs communaux afin de se voir soumettre des propositions de projets pour la période de 2013 à 2017. Un groupe interministériel a ensuite retenu les projets éligibles à un cofinancement à partir de 2013.

d) Divers

- Un membre de la Commission critique le concept de la signalisation des pistes cyclables au Luxembourg. Mme la Ministre explique que cette signalisation relève de la compétence de l'Administration des Ponts et Chaussées. Elle souligne qu'elle est déjà intervenue à plusieurs reprises auprès de l'administration précitée en vue d'améliorer cette signalisation des pistes cyclables. Il serait utile que l'Administration des Ponts et Chaussées ait une personne en charge de l'élaboration de concepts pour l'aménagement et la signalisation des pistes cyclables. Il s'agit en effet de mettre en œuvre une signalétique claire et uniforme pour tout le pays.

- Plusieurs membres de la Commission soulignent qu'il faudrait déployer davantage des panneaux le long des autoroutes informant sur des attractions touristiques. Mme la Ministre partage cet avis tout en soulignant que la mise en place de panneaux tombe sous le champ de compétences de l'Administration des Ponts et Chaussées. Actuellement, il y a 7 panneaux sur les autoroutes (p.ex. Mullerthal - Petite Suisse luxembourgeoise, Moselle luxembourgeoise, Vallée des 7 châteaux, Ardennes luxembourgeoises, etc.). L'Administration des Ponts et Chaussées est d'avis que l'automobiliste risque de ne plus se retrouver s'il y a trop de panneaux sur les autoroutes.

- L'expert gouvernemental explique qu'en vertu de la loi du 6 juillet 1999 portant création d'un réseau national de pistes cyclables l'Etat est en charge de la construction des pistes cyclables. Or, certaines pistes prévues voire certaines liaisons entre pistes n'ont jamais été réalisées, notamment pour des raisons de la protection de l'environnement. Voilà pourquoi un groupe travail a été mis en place, avec entre autres des représentants du département du Tourisme et du département des Travaux publics, afin de revoir le concept du réseau national des pistes cyclables et de modifier le cas échéant la loi du 6 juillet 1999.

- Répondant à une question afférente, l'expert gouvernemental informe que le Ministère des Classes moyennes dispose déjà d'un système de « tracking » au niveau des demandes d'autorisation d'établissement.

3. Divers

- Un membre de la Commission regrette que le Parc Merveilleux à Bettembourg ne soit pas ouvert pendant toute l'année et propose à ce que Mme la Ministre se renseigne à ce sujet auprès des exploitants de cet établissement.

Luxembourg, le 30 octobre 2012

La Secrétaire,
Anne Tescher

Le Président,
Lucien Clement

Annexe :

Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat 2013 – Partie sur le Ministère des Classes moyennes et du Tourisme (p.140 – 146 et p. 454 - 456) et sur le Fonds pour la promotion touristique (p. 588)

06.0 — Classes moyennes

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
06 — MINISTÈRE DES CLASSES MOYENNES ET DU TOURISME					
Section 06.0 — Classes moyennes					
11.130 (11.12)	11.40	Indemnités pour services extraordinaires	8.673	11.000	9.000
12.000 (12.15)	11.40	Indemnités pour services de tiers	8.035	10.500	8.000
12.010 (12.13)	11.40	Frais de route et de séjour	198	150	150
12.012 (12.13)	11.40	Frais de route et de séjour à l'étranger	8.821	16.000	16.000
12.020 (12.14)	11.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	1.271	1.750	1.750
<i>Détail:</i>					
		1) Assurances.....	350		
		2) Carburants et lubrifiants	900		
		3) Réparation et entretien	400		
		9) Divers	100		
		<i>Total</i>	1.750		
12.040 (12.12)	11.40	Frais de bureau.....	3.675	2.250	3.000
<i>Détail:</i>					
		6) Documentation et bibliothèque.....	3.000		
12.070 (12.12)	11.40	Location et entretien des équipements informatiques.....	—	1.500	1.000
<i>Détail:</i>					
		2) Contrats d'entretien	1.000		
12.080 (12.11)	11.40	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....	264	4.700	1.500
<i>Détail:</i>					
		1) Nettoyage	1.500		
12.120 (12.30)	11.40	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	35.735	30.000	30.000
12.121 (12.30)	11.40	Évaluation et certification ISO 9000 du service des autorisations..	6.446	7.700	7.000
12.125 (12.30)	11.40	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	6.214	12.000	10.000

06.0 — Classes moyennes

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
31.030 (31.12)	11.40	Application des lois-cadre ayant pour objet l'amélioration structurelle des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes: bonifications d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.140.809	3.000.000	2.500.000
31.040 (31.31)	11.40	Application de la loi du 30 juin 2004 portant création d'un cadre général des régimes d'aides en faveur du secteur des classes moyennes: subventions au titre de l'article 2 alinéa (3) de la loi. (Crédit sans distinction d'exercice).....	45.871	75.000	75.000
31.050 (31.32)	11.40	Subsides destinés à favoriser a) la prospection des marchés et la vente des produits de l'artisanat luxembourgeois à l'intérieur du pays et dans les pays étrangers, b) l'organisation de congrès sur le plan national et international relevant des professions indépendantes ainsi que l'établissement des organismes professionnels institués par la loi qui les représentent, c) la participation à des réunions professionnelles à l'étranger, notamment dans le cadre des communautés européennes et d) la participation à des séminaires et cours de formation professionnelle à l'étranger	90.000	90.000	90.000
31.051 (31.32)	11.40	Contributions destinées à favoriser la participation à des foires et manifestations professionnelles	50.000	50.000	50.000
31.052 (31.32)	11.40	Office luxembourgeois d'accréditation et de surveillance: cotisation et contribution au Mouvement luxembourgeois pour la qualité	3.555	3.655	3.655
33.000 (12.30)	11.40	Promotion du Luxembourg comme pôle de commerce de la Grande Région. (Crédit sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert)	1.186.421	1.050.000	850.000
33.010 (33.00)	11.40	Subsides dans l'intérêt du fonctionnement du comité national de recherches organisé dans le cadre de l'institut international des classes moyennes	—	3.000	100
41.000 (31.00)	11.40	Promotion professionnelle des secteurs relevant du ministère des classes moyennes: participation aux frais d'organismes professionnels.....	4.223.604	4.323.604	4.323.604
		<u>Détail:</u>			
		1) Service de promotion près la chambre des métiers (études et recherches d'ordre technique, économique et financier, organisation de cours, participation à des manifestations et démonstrations à caractère professionnel)	3.365.421		
		2) Service de promotion près la chambre de commerce, notamment dans l'intérêt d'actions au profit des entreprises du secteur des classes moyennes.....	958.183		
		Total.....	4.323.604		

06.0 — Classes moyennes

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
41.001 (31.00)	11.40 11.50	Cours de formation professionnelle pour exploitants de débits de boissons alcooliques et non alcooliques, cours de formation accélérée pour commerçants, cours de formation pour l'accès à la profession de transporteur: participation aux frais exposés par la chambre de commerce.....	200.000	200.000	200.000
41.002 (31.00)	11.40	Actions en faveur de la revalorisation du travail manuel: participation aux frais	60.000	85.000	85.000
41.003 (31.22)	11.40	Participation de l'Etat à raison de 50% dans les frais effectifs des élections pour le renouvellement de la Chambre des Métiers. (Crédit non limitatif).....	—	3.500	—
41.004 (31.00)	11.40	Participation sur base de modalités définies par règlement du Gouvernement en Conseil à des actions visant l'amélioration de la compétitivité du commerce urbain et de proximité, et financées par les collectivités locales et les organismes professionnels.....	8.192	125.000	125.000
Total de la section 06.0			8.087.784	9.106.309	8.389.759
Section 06.1 — Tourisme					
11.300 (11.00)	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: indemnités des agents. (Crédit non limitatif).....	628.776	656.545	530.979
<i>Détail:</i>					
		1) Rémunérations de base	394.582		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	78.203		
		3) Charges sociales patronales	52.562		
		4) Allocations de repas	5.632		
		Total.....	530.979		
12.010 (12.13)	11.60	Frais de route et de séjour	—	200	200
12.012 (12.13)	11.60	Frais de route et de séjour à l'étranger	20.672	20.000	40.000
12.020 (12.14)	11.60	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	3.956	4.675	4.675
<i>Détail:</i>					
		1) Assurances.....	1.050		
		2) Carburants et lubrifiants	1.993		
		3) Réparation et entretien	750		
		9) Divers	882		
		Total.....	4.675		
12.040 (12.12)	11.60	Frais de bureau.....	646	670	690

06.1 — Tourisme

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		6) Documentation et bibliothèque..... 690			
12.100 (12.11)	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	93.956	107.500	54.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers..... 37.500			
		2) Charges locatives accessoires..... 17.000			
		Total..... 54.500			
12.120 (12.30)	11.60	Exécution du neuvième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: élaboration d'études et de concepts relatifs au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique pour le compte du Ministère du Tourisme. (Crédit sans distinction d'exercice).....	206.570	285.849	350.000
12.121 (12.30)	11.60	Frais d'élaboration de fiches de rémunération des agents aux représentations touristiques à l'étranger et des animateurs touristiques.....	2.019	2.150	2.150
12.125 (12.30)	11.60	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	26.660	27.400	39.000
12.140 (12.16)	11.60	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit sans distinction d'exercice).....	296.889	226.000	306.000
12.141 (12.16)	11.60	Participation à des foires, salons, expositions et autres manifestations à caractère touristique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	676.880	770.000	660.000
12.142 (12.16)	11.60	Frais de réalisation et d'impression de brochures, dépliants et prospectus. (Crédit sans distinction d'exercice).....	34.821	65.000	—
12.300 (12.30)	11.60	Aménagement, signalisation, équipement et entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables: dépenses diverses.....	221.919	225.600	229.500
12.301 (12.30)	11.60	Parc naturel germano-luxembourgeois: aménagement et frais.....	—	100	—
12.302 (12.30)	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: frais de port. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	45.000	50.000	37.500
12.303 (12.30)	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: autres frais courants de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	110.000	95.000	79.000

06.1 — Tourisme

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
32.010 (32.00)	11.60	Participation aux frais de réalisation d'un guide de randonnées par les éditions Guy Binsfeld. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	—	100
33.010 (33.00)	11.60	Amélioration de l'infrastructure touristique: subventions réduisant les intérêts relatifs aux prêts contractés par les syndicats d'initiative, les associations sans but lucratif et les organismes luxembourgeois exerçant une activité notable au profit du tourisme national et qui ne sont pas subventionnés dans le cadre des programmes quinquennaux.....	—	100	100
33.011 (33.00)	08.10	Participation aux frais de l'association de gérance du musée du vin à Ehnen.....	135.163	77.000	77.000
33.012 (33.00)	11.60	Participation aux frais des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et d'autres associations sans but lucratif exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national...	475.967	492.775	492.775
33.014 (33.00)	11.60	Organisation de concours: primes d'encouragement et de récompense.....	15.000	30.000	30.000
33.015 (41.40)	11.60	Participation aux frais de l'office national du tourisme.....	1.977.981	2.100.000	2.211.100
33.016 (33.00)	11.60	Participation aux frais de fonctionnement de la Schengen asbl.....	—	73.822	74.497
33.017 (33.00)	11.60	Participation de l'Etat dans le financement des manifestations touristiques et culturelles organisées par le musée "A Possen".....	77.000	87.000	87.000
33.018 (33.00)	11.60	Participation de l'Etat au financement de campagnes exceptionnelles de promotion, de sensibilisation et d'information 2013 organisées par l'Office national du Tourisme.....	—	—	1.400.000
33.019 (12.00)	11.60	Exécution du neuvième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation aux frais d'études et de concepts relatifs au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique réalisées par des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et d'autres associations sans but lucratif. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	100	100
33.021 (33.00)	11.60	Exécution du neuvième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation aux frais de rémunération et de fonctionnement dans le cadre de projets ou initiatives touristiques d'envergure gérés par des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et des associations sans but lucratif. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.290.717	1.459.951	1.467.661
33.022 (33.00)	11.60	Participation aux frais de réalisation d'un guide de randonnées par les Editions Guy Binsfeld. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	12.000	—

06.1 — Tourisme

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
33.023 (33.00)	11.60	Participation aux cours de formation touristique continue en vue de la standardisation et de la coordination des bureaux de tourisme régionaux et locaux	—	100	100
33.027 (33.00)	11.50	Participation de l'Etat dans le financement d'équipes nationales participant à des concours, compétitions et expositions internationales dans le domaine de la gastronomie	6.200	6.200	6.200
33.028 (33.00)	11.50	Participation de l'Etat dans le financement de l'Expogast - Culinary World Cup 2014, organisé par le Vatel Club asbl. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	—	75.000
33.029 (33.00)	11.50 11.60	Subsides aux syndicats d'initiative, aux ententes de syndicats d'initiatives et aux autres associations sans but lucratif exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national.....	77.602	83.000	83.000
35.010 (35.20)	11.60	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	68.180	68.180	34.820
35.060 (35.20)	11.60	Contributions à des organismes internationaux	10.687	10.613	10.913
43.001 (43.22)	11.60	Subsides en faveur des communes exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national	53.701	65.000	46.500
43.004 (43.22)	11.60	Exécution du neuvième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes occasionnés par l'élaboration d'études et de concepts relatifs au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	6.200	10.000	10.000
43.010 (43.21)	11.50 11.60	Participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes pour l'entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables	5.790	14.000	14.000
Total de la section 06.1			6.568.952	7.126.530	8.455.060
Total du département 06			14.656.736	16.232.839	16.844.819

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des Classes moyennes et du tourisme**

Code	Classes de comptes	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
11	Salaires et charges sociales	637.449	667.545	539.979
12	Achat de biens non durables et de services	1.810.647	1.966.694	1.881.615
31	Subventions d'exploitation	2.330.235	3.218.655	2.718.655
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	—	—	100
33	Transferts de revenus aux administrations privées	5.242.051	5.475.048	6.854.633
35	Transferts de revenus à l'étranger	78.867	78.793	45.733
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	4.491.796	4.737.104	4.733.604
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	65.691	89.000	70.500
Total		14.656.736	16.232.839	16.844.819

36.0 — Classes moyennes

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
36 — MINISTÈRE DES CLASSES MOYENNES ET DU TOURISME					
Section 36.0 — Classes moyennes					
52.000 (52.10)	11.40	Participation de l'Etat à la dotation en capital des mutualités de cautionnement du Commerce et de l'Artisanat. (Crédit sans distinction d'exercice).....	888.903	1.000.000	500.000
53.040 (53.10)	11.40	Application des lois-cadre ayant pour objet l'amélioration structurelle des petites et moyennes entreprises du secteur des classes moyennes; subventions en capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.116.215	7.000.000	8.400.000
53.042 (31.12)	11.50	Subventions en capital allouées en faveur de projets hôteliers exceptionnels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
74.050 (74.22)	11.40	Acquisition d'équipements informatiques	981	3.000	4.000
74.060 (74.40)	11.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	—	3.000	2.000
Total de la section 36.0			8.006.099	8.006.100	8.906.100
Section 36.1 — Tourisme					
52.040 (63.51)	11.60	Participation de l'Etat aux frais des syndicats d'initiative et ententes de syndicats d'initiative occasionnés pour l'aménagement et l'entretien des pistes cyclables, circuits VTT et sentiers pédestres.....	19.385	26.000	26.000
63.002 (43.22)	08.30 11.60	Participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes occasionnés pour l'aménagement et l'entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables.....	51.514	74.000	64.000
74.000 (74.10)	11.60	Acquisition de véhicules automoteurs	—	25.000	—
74.040 (74.22)	11.60	Acquisition d'équipements spéciaux pour l'aménagement et l'entretien des sentiers touristiques	40.409	46.000	46.000
74.050 (74.22)	11.60	Acquisition d'équipements informatiques	279	1.800	1.800

36.1 — Tourisme

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
74.080 (74.22)	11.60	Acquisition de mobilier et d'équipements de bureaux pour les agences à l'étranger. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	7.000	5.000
93.000 (93.00)	11.60	Alimentation du fonds pour la promotion touristique. (Crédit non limitatif).....	7.500.000	7.000.000	6.000.000
Total de la section 36.1			7.611.587	7.179.800	6.142.800
Total du département 36			15.617.686	15.185.900	15.048.900

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des Classes moyennes et du tourisme**

Code	Classes de comptes	2011 Compte provisoire	2012 Budget voté	2013 Projet de Budget
52	Autres transferts de capitaux aux administrations privées	908.288	1.026.000	526.000
53	Transferts de capitaux aux ménages	7.116.215	7.000.100	8.400.100
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	51.514	74.000	64.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	41.669	85.800	58.800
93	Dotations de fonds de réserve	7.500.000	7.000.000	6.000.000
Total		15.617.686	15.185.900	15.048.900

29) FONDS POUR LA PROMOTION TOURISTIQUE

1) Base légale:

Loi du 11 mars 2008 ayant pour objet d'autoriser le Gouvernement à subventionner l'exécution d'un huitième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique et projet de loi ayant pour objet d'autoriser le Gouvernement à subventionner l'exécution d'un neuvième plan quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique.

2) Objet:

Art. 7. de la loi du 11 mars 2008 et du projet de loi relatif au 9e programme - Les participations de l'Etat allouées dans l'intérêt de la réalisation d'investissements éligibles à l'obtention d'une aide de l'Etat sur la base des articles 1 à 5 de la présente loi sont financées par le fonds spécial dénommé «fonds pour la promotion touristique». L'avoir du fonds pour la promotion touristique au 31 décembre 2007 (respectivement 31 décembre 2012) pourra servir à la liquidation des dépenses prévues à l'article 1er de la loi y compris les dépenses engagées avant cette date pour des projets répondant aux critères d'éligibilité fixés par le 8e (9e) programme quinquennal.

3) Recettes et Dépenses:

Le Fonds est alimenté par des dotations budgétaires.

Loi du 11 mars 2008 et projet de loi relatif au 9e programme :

Les participations ou dépenses engagées dans le cadre de cette loi sont à charge du Fonds.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2011	2012	2013
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01.	8.500.804	9.334.362	5.594.262
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale	7.500.000	7.000.000	6.000.000
b) Dotation supplémentaire.....	-	-	-
- Dépenses	6.666.441	10.740.100	6.629.353
- Avoir au 31.12.	9.334.362	5.594.262	4.964.909
II. Programme des dépenses			
- Aides à l'hôtellerie	2.518.784	2.600.000	2.520.000
- Aides aux communes (infrastructures, campings)	2.088.934	6.000.000	2.366.603
- Aides aux syndicats d'initiative (infrastructures, campings) ...	1.285.366	1.300.000	1.122.750
- Aménagement et modernisation d'auberges de jeunesse	-	10.000	10.000
- Aides aux campings privés	276.386	300.000	250.000
- Aides pour la mise en valeur du patrimoine culturel	67.458	85.100	180.000
- Aides pour la création de gîtes	117.126	95.000	55.000
- Investisseurs privés	245.581	250.000	25.000
- Autres aides	66.807	100.000	100.000
- Total des dépenses	6.666.441	10.740.100	6.629.353